Chronique Roubaisienne

BUREAU : 30, Rue Pauvrée, 30 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 8.22. — TELEPHONE

Les recettes de l'Octroi
en 1911 et en 1910

Le dimanche 24 décembre, l' « Egalité » publiait déjà les résultats comparés de l'Octroi en 1911 et en 1910.

Le vendredi suivant, ces chiffres faisaient l'objet d'une violente discussion au Conseil municipal. Nous avions dit que l'excédent des recettes de 1911 était inférieur à 100,000 francs et au Conseil municipal M. Motte et M. Sayet prétendirent que cet excédent était de 163,030 fr. 28.

Le citoyen Coupez, chiffres en mains, prouva que l' « Egalité » avait raison puisque l'excédent était exactement de 97,173 fr. 64 centimes, contrairement à ce qu'affirmaient MM. Motte et Sayet.

Ces derniers ergotaient, créaient volontairement une confusion et nous allons le prouver.

Les recettes en 1911 ont été de 2,723,030 fr. 28 centimes. En 1910, ainsi que nous l'avons dit, ces recettes avaient été de 2,625,856 fr. 64 centimes.

Donc — il suffit de faire une simple soustraction — l'excédent n'a été que de 97,173 fr. 64 c. et M. Motte mentait en soutenant le contraire.

Ce mensonge était dissimulé derrière ce raisonnement enfantin : les recettes en 1911 ont été de 2,723,030 fr. 28, les prévisions budgétaires ayant été de 2,560,000 francs, l'excédent est de 163,030 fr. 28.

Comme c'est malin ! Est-ce que en parlant d'excédent on entend la différence entre le rendement de deux années ou bien entre le rendement d'une année et les prévisions budgétaires de cette même année?

Evidemment les prévisions budgétaires n'ont absolument rien à faire en l'espèce; ce qui nous intéresse c'est de savoir si on a reçu plus en 1911 qu'en 1910. Et en 1911 on n'a reçu que 97,173 fr. 64 de plus qu'en 1910. Voilà ! les habiletés et les hypocrisies ne changeront rien à ce résultat qui témoigne une fois de plus de la sûreté de nos informations.

Les prévisions budgétaires ! Mais alors, il n'y a qu'à évaluer le rendement de l'Octroi à quarante sous et venir dire après que l'excédent des recettes dépasse deux millions ! !

Une fois de plus l'administration Motte est prise en flagrant délit de mensonge.

Nous sommes en mesure aujourd'hui de publier les résultats détaillés des exercices d'Octroi 1910 et 1911. Les voici : Vins et cidres : 47,850 fr. 83 en 1911 contre 65,030 fr. 70 en 1910; Alcools : 312,388 fr. 42 en 1911 contre 299,133 fr. 24 en 1910; Bière : 664,059 fr. 60 en 1911 contre 630,873 fr. 98 en 1910; Viande : 418,724 fr. 09 en 1911 contre 433,679 fr. 04 en 1910; — Autres comestibles : 219,857 fr. 00 en 1911 contre 202,571 fr. 46 en 1910; Combustibles : 184,010 fr. 28 en 1911 contre 192,045 fr. 88 en 1910; Fourrages : 206,?28 fr. 04 en 1911 contre 200,643 fr. 97 en 1910; Bois : 140,940 fr. 08 en 1911 contre 94,870 fr. 14 en 1910; Matériaux divers : 293,407 fr. 72 en 1911 contre 170,075 fr. 29 en 1910; Objets divers : 50,200 fr. 88 en 1911 contre 54,918 fr. 55 en 1910.

Une chute de six mètres
UN COUVREUR SE BRISE LA COLONNE VERTEBRALE EN TOMBANT D'UN ECHAFAUDAGE

M. Etienne Loy, 46 ans, couvreur, travaillant pour le compte de M. César Roger, entrepreneur à Croix, et demeurant rue du Chemin-Vert, à Leers, était occupé hier matin sur le toit d'un magasin en construction de l'établissement Fred-Bayer et Cie, à Flers-Breucq.

Soudain, par suite d'un faux mouvement, le couvreur perdit l'équilibre et vint s'abattre sur le sol, d'une hauteur de six mètres environ.

Relevé par ses camarades de travail, le malheureux reçut aussitôt les premiers soins. Un docteur mandé vint l'examiner et jugeant son état grave le fit transporter à l'hôpital de la Fraternité.

Etienne Loy avait l'avant-bras gauche et la colonne vertébrale fracturés.

ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE ROUBAIX

Aujourd'hui vendredi, rassemblement de la Section « spéciale » à 8 heures précises du soir au Palais de Justice : cours de topographie (former deux classes : instructeurs Castel et Midavaine). Rapport à 9 h. 1/2.

Dimanche 7 janvier, rassemblement de toute l'école à 7 h. 45 précises du matin au Palais de Justice : appel, lecture du rapport. Départ à 8 heures précises par le boulevard Descat où on fera deux poses d'exercices (lieutenant Doual, instructeurs : Castel, Décarpentrie, Dachez).

A 10 heures, au Palais de Justice, inspection par le lieutenant-directeur.

NOUS AVONS FAILLI MANGER...

330 kilos de poisson avarié reconnu impropre à la consommation ont été saisis au Minck jeudi matin.

LA MONTRE DE LA PROPRIO

Procès-verbal a été dressé à la charge de Amélie Rocq, veuve Desplanque, ménagère, rue Sainte-Elisabeth, 32, pour vol d'une montre en or au préjudice de sa propriétaire, Emilie Delahaye.

La montre a été engagée au Mont de Piété.

Chez les « Accordéonistes roubaisiens »

Cette excellente société va être dotée de nouveaux instruments. — L'avenir des accordéonistes

Il existe à Roubaix, ville de toutes les initiatives et de toutes les audaces, une société musicale composée d'accordéonistes.

La Fanfare des Accordéonistes Roubaisiens, tel est son titre, a promené partout son uniforme aussi séduisant que peu banal et sa renommée, des mieux justifiées, s'étend bien loin de la ville aux mille cheminées.

Et voici que cette belle phalange artistique va prendre un nouvel essor, s'apprêter à cueillir de nouveaux lauriers et mériter ainsi encore davantage l'estime et l'admiration des Roubaisiens.

Pendant longtemps, il avait été admis que l'accordéon étranger était le meilleur, mais l'industrie française, toujours à l'affût de perfectionnements et de progrès, a surpassé ses concurrentes dans la fabrication de cet instrument.

L'accordéon français, par sa disposition plus pratique du clavier, par l'introduction de tonalités nouvelles nécessaires à la musique d'ensemble, par sa douceur et sa justesse permettant de varier davantage les effets, s'est montré de beaucoup supérieur à ses rivaux.

Il a donc fallu songer, dans l'intérêt de la fanfare « les Accordéonistes Roubaisiens », à remplacer tous les instruments mais la question était difficile à résoudre et il fallut pour y arriver beaucoup d'efforts et beaucoup de bonnes volontés.

La société a réussi à surmonter toutes les difficultés et elle est parvenue à fournir gratuitement à ses membres un instrument parfait.

Il y a cependant encore quelque chose à faire mais il s'agissait cette fois de susciter de nouveaux dévouements, il fallait s'adresser au public roubaisien et c'est pourquoi la société, jugeant avec raison que notre journal était le mieux qualifié pour obtenir ce résultat, parce que toujours disposé à encourager dans la plus large mesure les sociétés locales, s'est adressée à l' « Egalité ».

Nous demandons donc aux musiciens qui jouent de l'accordéon mais qui sont isolés d'entrer dans la Fanfare des Accordéonistes Roubaisiens où ils recevront l'accueil le plus cordial et où ils se sentiront tout de suite en famille.

Et nous demandons aussi à ceux qui le peuvent de subventionner généreusement cette excellente société en s'y inscrivant comme membres protecteurs.

Les uns et les autres rendront ainsi service à l'Art musical ; à Roubaix dont la réputation artistique grandit sans cesse ; à de braves ouvriers qui trouvent dans la musique une distraction saine et voient, par elle, dans leur vie souvent triste et mesquine un rayon de Beauté ; à eux-mêmes enfin, parce qu'ils auront la satisfaction d'avoir fait quelque chose d'agréable, d'utile et de fécond en résultats heureux.

Léon LEMARRE.

FANFARE « LA PAIX »

On demande un chef et un sous-chef de musique à la fanfare « La Paix ».

Les personnes qui désireraient postuler pour l'un de ces emplois sont invitées à faire leur demande par écrit au secrétaire du comité de propagande de la coopérative « La Paix », 73, boulevard de Belfort, à Roubaix, pour mercredi prochain, 10 janvier, à sept heures du soir.

UNE FILLETTE EBOUILLANTEE

Sous ce titre nous avons relaté hier l'accident survenu à la petite Angèle Bondroit, âgée de 2 ans 1/2.

La pauvre fillette a été admise à l'hôpital jeudi matin. On redoute des complications.

UN MAGASIN DE PIQURAGE INCENDIE

Hier jeudi, à trois heures et demie du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le magasin de piqûrage de M. Henri Prouvost, fabricant de tissus, rue de la Fosse-aux-Chênes, 22.

Les pompiers, prévenus par téléphone, se sont rendus avec promptitude sur les lieux du sinistre et ont rapidement maîtrisé les flammes. De nombreuses pièces de tissu ont été détruites. Les dégâts sont couverts par plusieurs assurances.

L'incendie est dû à l'inflammation spontanée d'essence de benzine servant au nettoyage des tissus.

UN SEPTUAGENAIRE BLESSE EN TOMBANT

Un vieux manœuvre de maçon, M. Jules Carpeaux, 70 ans, demeurant rue Sainte-Elisabeth, cour Duforest, est tombé hier en glissant sur la bordure d'un trottoir.

Dans sa chute le vieillard a eu plusieurs côtes froissées et il a fallu le transporter à l'hôpital.

LE NOUVEAU CHEF DE L' « UNION DES TRAVAILLEURS »

La société chorale « l'Union des Travailleurs » dont le siège est chez M. Albert Tiers, boulevard Gambetta, se propose de recevoir, ce soir, vendredi, à 8 heures, en son local, son nouveau chef, M. Camille Stien, prix du Conservatoire de Lille, professeur de piano, solfège et orgue.

M. Stien, jouit, avec toute raison d'une renommée qui laisse augurer. Sous son habile et énergique direction, l' « Union des Travailleurs » continuera d'être considérée comme une des meilleures chorales de Roubaix.

Le journal l' « Egalité » est heureux d'adresser en cette circonstance, au sympathique chef, ses meilleurs vœux, pour qu'il conduise la société vers de nouvelles victoires.

THEATRE DE ROUBAIX-FONTENOY

C'est dimanche prochain, 7 janvier, en matinée à 3 heures et demie (bureaux à 3 heures) et en soirée à 8 heures et demie (bureaux à 8 heures), que la Tournée Parny, dont on se rappelle certainement le passage à Roubaix avec « Le Chemineau » et l' « Aventurière » donnera deux représentations sensationnelles de : LA MORT DE SHERLOCK HOLMES, pièce policière en cinq actes. 1er acte : L'Homme à la cagoule ; 2e acte : Jour d'angoisse ; 3e acte : La main percée ; 4e acte : Partie de boxe ; 5e acte : L'heure fatale.

Cette pièce, qui a obtenu un succès colossal, tant en Angleterre qu'en France, attirera certainement tous les roubaisiens amateurs de beaux spectacles. L'interprétation sera de tout premier ordre.

Prix des places : Loges de face, 3 fr. ; loges de côté, 2.50 ; fauteuils, 2 fr. ; parquet, 1.25 ; galeries, 1 fr. ; parterre, 0.50.

Location en permanence, rue Richard-Lenoir 25

ECHANTILLONS DE TISSUS « DRAPERIE » ALLEMANDS A CONSULTER

Une collection de 623 échantillons de tissus draperie, de provenance allemande et de vente courante en Belgique, a été formée par la Chambre de Commerce Française de Charleroi et déposée au Secrétariat de la Chambre de Commerce de Roubaix, pour être tenue, jusqu'au 25 janvier courant, à la disposition des Industriels et Commerçants qui voudront la consulter.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE MODERNE. — Section Chorale Mixte. — Ce soir à 8 heures et demie, répétition générale. A 9 heures et demie, réunion obligatoire. Situation financière et morale de la société. Renouvellement du Comité.

ETAT-CIVIL
DE ROUBAIX, du 4 janvier 1912

Naissances. — Achille Cnudde, rue de Bouvines, cour Fontier, 16. — Simone Gydé, rue Linnée, 20. — Irène Henaeba, rue d'Anzin, cour Gérard 5. — Adolphine Dewulf rue de Beaurewaert, 19. — Cécar Arnout, rue Buffon, 2. — Solange Willem, rue des Longues-Haies, cour Caquant, 3. — Michel Dupont rue de Lille, 16.

Décès. — Julie Cerisier, 71 ans, gouvernante, boulevard du Cateau, 4. — Frédéric Lesaffre, 65 ans, tisserand rue Saint-Louis, 40. — Jean-Baptiste Decourcelle, 64 ans, tisserand, rue de l'Ommelet, cour Lehoucq, 7. — Edouard Secheroux, 82 ans, sans profession, rue Blanchemaille. — Appoline Duhaut, 54 ans ménagère rue des Longues-Haies, 283, cour Debaisieux, 4. — Anatalie Poyblant, 77 ans, sans profession, rue Blanchemaille. — Mort nés : 3.

CROIX

RENTES OUVRIERES. — Aux produits chimiques, Julien Devodder, 21 ans, rue du Creusot, blessure au bras droit, en soulevant un panier de potasse.

10 jours de repos.

— Un porteur de pains de la coopérative des rentreurs, Henri Hainwaert, 17 ans, rue Cugnot, à Roubaix, entorse du genou droit en descendant de voiture.

20 jours de repos.

— Paul Tricoit, 21 ans, domicilié à Hem, frappeur chez Dubocage, plaies à l'annulaire et au médius droit, en frappant.

10 jours de repos.

— Au Gaz de Croix, un chauffeur Victor Hemaedt, 51 ans, domicilié à Flers, blessure à la jambe droite par suite d'une chute.

— Sur un chantier, rue Dupire, Henri Desrumaux, 37 ans, rue de Lille, à Roubaix, foulure du poignet droit en transportant un bâti.

— Chez Cocheteux, teinturier, Alfred Monche, 18 ans, domicilié à Hem, brûlures multiples aux deux pieds, par de l'eau bouillante.

15 jours de repos.

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Naissances.* — Demeulemeester Charles fort Boulangé, 1. — Lutun Denise, rue du Téléphone, 14.

Décès. — Un mort-né.

WASQUEHAL
Funérailles d'un roubaisien assassiné en Russie

Nous avons relaté l'attentat terroriste dont fut victime à Czenstochowa (Pologne russe) M. Mathieu Gilson, 28 ans, un des directeurs des usines Motte-Meillassoux-Caulliez et Cie.

A la sortie des établissements, vers six heures, M. Gilson se trouvait en compagnie de trois collègues : deux Français et un Polonais. Celui-ci, M. Egersky, qui avait quelque ressemblance avec M. Gilson, avait déjà reçu des lettres de menaces du comité révolutionnaire. A un moment donné, M. Gilson offrait une cigarette à ses collègues, lorsqu'un jeune Polonais, s'approchant du groupe, fit feu sur lui, et s'enfuit.

M. Gilson, atteint à la nuque, tomba foudroyé. Le meurtrier, arrêté le lendemain, expliqua qu'il avait pris sa victime pour M. Egersky.

Le corps de M. Gilson fut ramené à Wasquehal, d'où sa femme était originaire.

Ses funérailles ont eu lieu hier à dix heures et demie.

RENTES OUVRIERES. — A la Filature du Nord, un ouvrier, Emile Lefebvre, âgé de 35 ans, demeurant à Wasquehal, a eu l'index droit comprimé entre la corde qu'il remettait et le fond de la gorge de la poulie. 12 jours de repos. Docteur Demoulin.

A la teinturerie Hannart frères, un ouvrier, Henri Tys, âgé de 42 ans, demeurant à Flers-Breucq, tournait un moulin garni de pointes et s'est fait une piqûre au pouce droit qui a provoqué un panaris. Huit jours de repos. Docteur Butin.

A l'usine Eycken et Leroy, un ouvrier, Auguste Dégles, âgé de 26 ans, demeurant à Roubaix, a été blessé à la jambe droite par la chute d'une plaque de tôle. 15 jours de repos. Docteur Masure.

LANNOY

LE BANQUET DES GARDES CHAMPETRES. — Cette fête, qui réunit tous les ans, à deux reprises, les gardes du canton de Lannoy, a eu lieu hier, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. Disons de suite qu'elle obtint un vif succès. M. Demouvaux, nommé colonel, en remplacement du regretté M. Poulain, décédé, présidait. Des discours très applaudis furent prononcés par M. Hespel, garde d'Annappes, par le colonel, et par M. Potier, garde de Gruson, nouvellement installé et à qui on avait souhaité la bienvenue. Les membres de la presse avaient été invités et portèrent à leur tour différents toasts qui furent très goûtés.

HEM

LES COURS JULES FERRY. — Les cours Jules Ferry reprendront dès dimanche prochain; ils avaient été interrompus, en raison des vacances du Nouvel An. En voici le programme du 7 au 14 : Dimanche 7, de 6 heures à 9 heures et demie, cours d'hygiène et de topographie; de 9 heures et demie à 11 heures, cours d'instruction militaire; de 8 heures à midi et demi, tir à la carabine; après-midi, patronage.

Mardi 9, mercredi 10, vendredi 12, de 7 heures et demie à 9 heures, cours de calcul, français, instruction morale et civique.

Mardi, de 6 heures et demie à 7 heures et demie, cours d'escrime; jeudi, de 7 heures et demie à 9 heures et demie, gymnastique.

DANS LE PERSONNEL ENSEIGNANT. — M. et Mme Doby, venant de Pecquencourt, sont nommés à Hem-Centre, en replacement de M. Appert et de Mme Dillies, nommés à d'autres postes. Mme Galbrin, en congé, est nommée à Hem-Trois-Baudets, où une classe supplémentaire s'ouvre.

GAZETTE TOURQUENNOISE

L'INDELICAT « ETRENNEUX »

Deux individus se présentaient hier chez les habitants du boulevard Gambetta et de la rue Montyon, offrant les souhaits des éboueurs de la Ville et réclamant les étrennes traditionnelles.

L'agent Florin remarqua le manège des individus et les invita à le suivre au poste. L'un d'eux prit la fuite mais l'autre fut arrêté. Il reconnut qu'il n'était nullement éboueur mais qu'il avait imaginé ce truc pour se procurer de l'argent.

C'est un nommé Firmin Cuvilier, 26 ans, ajusteur, demeurant en garni à l'estaminet Villain, rue de la Barbe-d'Or, 28, à Roubaix. Il avait sur lui 1 fr. 80. Son complice est activement recherché.

LA FRAUDE

Les nommés Gérard Salembier, 14 ans, peintre, et Alexis Leman, 27 ans, mouleur, demeurant tous deux à Tourcoing, ont été arrêtés par les douaniers de la Marlière au moment où ils tentaient d'entrer en France avec des allumettes de contrebande.

UN INCENDIE DANS UNE FILATURE

Un incendie s'est déclaré hier jeudi, à neuf heures du matin, à la filature Alphonse Pollet, rue de Bradford.

Le feu a pris dans une carde mais il a pu être rapidement éteint par le personnel et les pompiers n'ont pas eu à intervenir.

Les dégâts s'élèvent de 7 à 8,000 francs. L'incendie serait dû à un échauffement spontané.

THEATRE MUNICIPAL

Devant l'immense succès sans précédent de LA VEUVE JOYEUSE », la direction a décidé de donner encore trois représentations de la célèbre opérette de Franz Lehar, qui auront lieu demain samedi 6, dimanche 7 (en soirée), et lundi 8 janvier 1912, à 8 heures et demie du soir. Service de voitures assuré après le spectacle pour Roubaix.

Dimanche 7 janvier, grande matinée de gala, à 3 heures : FAUST, avec le concours de Mme Walter-Villa. Au 6e tableau, le ballet de la Nuit de Valpurgis sera dansé par Mlle Tiphaine, 1re danseuse étoile ; Mlle Livry, 1re danseuse travesti, et les dames du corps de ballet. Orchestre complet dirigé par M. Louis Cazaux, 1er chef. La location est ouverte pour toutes ces représentations.

SOCIETE DES CONCERTS SYMPHONIQUES

Concert d'abonnement aujourd'hui vendredi 5 janvier 1912, à 8 heures et demie, au Théâtre municipal, avec le concours de Mlle Calvet, contralto, de l'Opéra; M. Jules Marneff, violoncelle-solo de l'Opéra et Concerts Lamoureux, M. P. Mager, pianiste accompagnateur.

L'orchestre sous la direction du maître Auguste Dubois.

RENTES OUVRIERES

Chez Flament-Courcelle, rue du Moulin-Fagot, Jeanne Leclercq, 24 ans, raccoutreuse, rue Auber, chute en se retournant sur sa chaise, entorse externe du pied gauche. 12 jours. Docteur Defossez.

— Chez Jean Delahousse, constructeur, rue Verte, Liétard Alfred, 33 ans, manœuvre, rue de Tunis, chute étant monté sur une échelle chez Tiberghien-Fiens, rue de Paris ; fracture probable du péroné droit. 3 semaines. Docteur Vermersch.

— Chez Liagre-Carrette fils, rue de Lille, Lambert J.-B., 31 ans, domestique à Roncq, en fermant la portière d'un wagon en gare aux marchandises, eut l'index et l'annulaire gauches écrasés. 12 jours. Docteur Bertrand.

— Chez Valentin Rousset fils, place Thiers, J.-B. Leignel, 67 ans, débourreur, en mettant une courroie sur une poulie, plaie contuse au pouce droit, arrachement de l'ongle. 12 jours. Docteur Leduc.

— Chez S. Masquelier fils, quai de Cherbourg, Duthoit Gustave, 31 ans, manœuvre à Neuville, chute en soulevant un engin dans un chantier, rue de Lille, fracture de la 12e côte droite. 1 mois. Docteur Vienne.

L'AVENIR DU PROLETARIAT

Le bureau du Comité informe les sociétaires que la perception des cotisations, qui devait avoir lieu le dimanche 7, est reportée au dimanche suivant 14 janvier.

ETAT-CIVIL
DE TOURCOING, du 4 janvier 1912

Naissances. — Welcomme Maurice, rue Pierre-Corneille, 5. — Avet Jeanne, rue Rambervillers, 46. — Charles Marcel, rue Desaix, 21. — Delle Léa, rue Rouget-de-l'Isle 50.

Décès. — Ducoulombier Elise, 32 ans, sans profession, rue de Roubaix, 55. — Salens Louis, 76 ans, sans profession, rue d'Haubourdin, 25. — Dujardin Germaine 17 ans, sans profession rue Boule-d'Or, 2. — Demailly Julien, 63 ans, sans profession, rue Nationale, 122.

Notre Almanach 1912

364 PAGES DE LECTURES ET DE GRAVURES

Prix : 0 fr. 40 - Franco : 0 fr. 55

LE RECLAMER A NOS DEPOSITAIRES ET VENDEURS

LILLE

Les voleurs sont partout

Est-ce un escroc ?

Il y a une quinzaine de jours, M. Alfred Colette, négociant en bonneterie, 30, rue des Fossés, recevait la visite d'un de ses clients, M. Raguenet habitant Cambrai.

Le cambrésien qui était accompagné d'un inconnu fit chez le négociant quelques achats qu'il paya immédiatement puis se retira.

Or, le 29 décembre, M. Colette recevait la visite de l'inconnu précité : « Je viens, lui dit ce dernier, de la part de M. Raguenet, vous chercher des marchandises à condition. »

Sans méfiance, le bonnetier remit à cet individu divers articles d'une valeur totale de 67 francs.

Quelques jours plus tard, M. Colette recevait une lettre de M. Raguenet, lui conseillant de se méfier de la personne qui l'accompagnait lorsqu'il s'était présenté chez lui, et surtout de ne lui remettre aucune marchandise à crédit. Ce conseil arrivait trop tard, le mal était fait.

Cependant, hier vers deux heures de l'après-midi, un employé du négociant rencontrait rue de Béthune la personne qui s'était présentée chez son patron le 29 décembre, de la part de M. Raguenet. Il signala le fait à M. Colette qui pista l'inconnu et le fit arrêter au square Faidherbe par l'agent de service à cet endroit.

L'amateur de bonneterie à bon marché, conduit au poste du 1er arrondissement, déclara se nommer Paul Lesieur, 39 ans, voyageur de commerce, sans domicile fixe.

Il reconnut avoir reçu des marchandises de M. Colette, mais prétendit avoir égaré le paquet dans lequel il les avait placées. Il affirma en outre avoir toujours eu l'intention de payer au bonnetier ce qui lui était dû.

Une enquête a été ouverte. En attendant qu'elle soit terminée, Lesieur a été maintenu à la disposition de la police.

Pour jouer au billard

Avant-hier soir, M. Uson, cafetier, place de Ribour, 15, s'apercevait soudain que les trois billes de billard en ivoire, d'une valeur totale de 125 francs qu'il avait laissées sur le jeu ne s'y trouvaient plus.

Au début le cafetier crut à une mauvaise farce d'un de ses clients et attendit patiemment toute la journée d'hier que les trois billes lui soient restituées.

Cette restitution n'ayant pas eu lieu, M. Uson a déposé une plainte entre les mains de M. Lamour, commissaire de police du 1er arrondissement qui a ouvert une enquête.

SAVON N.-D. de la TREILLE

Savon pur pour le linge et le ménage avec sachet parfumé. — Victor VAISSIER.

DOUAI

Broutchoux en Correctionnelle

Nous croyons savoir que c'est le jeudi 18 janvier que Broutchoux, poursuivi pour propos antimilitaristes, tenus à Aniche, lors d'une réunion publique, passera devant le tribunal correctionnel.

Un gardien de prison frappé

Le sieur Joseph Gairaud, 29 ans, originaire de Mussoignac (Charente-Inférieure), titulaire de 26 condamnations, sortait de la maison d'arrêt mercredi soir.

Il avait à se plaindre d'un gardien et avait déclaré à plusieurs détenus qu'il lui casserait la figure. Il ne manqua pas de mettre ce beau projet à exécution.

Gairaud attendit devant la maison d'arrêt et quand le gardien sortit, il se jeta sur lui et lui porta de nombreux coups.

Mis en état d'arrestation, Gairaud fut de nouveau écroué.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

THIANT

LE CHAMPAGNE. — On s'est introduit la nuit dans un magasin appartenant à M. Joseph Denoyelle, négociant à Thiant, et on y a pris deux bouteilles de champagne estimées huit francs.

L'auteur de ce vol est resté inconnu.

Une enquête est ouverte.

BOUCHAIN

VIOLENCES. — Le charretier Louis Delbarre, demeurant au hameau du « Bassin-Rond », a porté plainte contre le briquetier Maurice Gouttière, qui, sans motif, se jeta sur lui et lui porta de violents coups de poing et de pied.

M. Delbarre se plaint de douleurs dans la tête.

BEUVRAGES

LES LAPINS. — On a pris onze lapins, estimés 30 francs, chez le chaudronnier Victor Duhem. Le dévaliseur dut fracturer le cadenas fermant la porte du clapier.

— Deux lapins ont été également pris chez Mme Jules Lequeux. Celle-ci subit un préjudice de 6 francs.

Une enquête est ouverte.

TRITH-SAINT-LEGER

DISPARITION. — Depuis le samedi 23 décembre dernier, le sieur Amédée Vercauteren est disparu.

Ce jour-là, à la sortie de l'atelier, il n'est pas rentré à l'auberge Prudent Robyn, où il prenait sa pension, et n'a pas pris son compte à l'usine Sirot, où il travaillait.

Des recherches sont faites.

CAMBRAI

Les vols de bestiaux dans la région
UNE ARRESTATION

A la suite d'investigations provoquées par des vols de bestiaux dans la région du Cambrésis, une vache reconnue par un cultivateur de Béthencourt comme lui ayant été dérobée en octobre dernier, fut découverte chez un nommé Nancy, marchand de bestiaux à Oisy, commune du canton de Wassigny, arrondissement de Vervins (Aisne), située à la limite de l'arrondissement de Cambrai et à peu de distance de la région du Cateau-Solesmes.

Cet individu, qui avait une vingtaine de bêtes à corne en sa possession, prétendit avoir acheté, l'an dernier, la vache en question à un tiers. Cette assertion fut vérifiée, reconnue fausse et démentie par des voisins.

En présence de ces faits, Nancy fut arrêté amené à Cambrai et, après un interrogatoire, écroué à la maison d'arrêt.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

VILLERS-OUTREAUX

UNE LAMPE, EN TOMBANT, CAUSE UN INCENDIE

Lundi soir, vers 7 heures et demie, Mme Daux-Gosset, 83 ans, se préparait à se coucher, quand la lampe qu'elle tenait à la main lui échappa par suite d'un faux mouvement et en se brisant communiqua le feu au lit et à des vêtements.

Heureusement, des parents, MM. Adolphe Cabot et François Hancquet aperçurent la fumée. Ils accoururent et trouvèrent la pauvre femme étendue sur le plancher et à demi asphyxiée.

On la transporta dans une pièce voisine. Le docteur Béru, appelé, constata qu'en tombant Mme Daux-Gosset s'était fracturé la jambe droite.

Les pompiers, accourus en hâte, avaient pendant ce temps éteint le feu.

Les dégâts sont couverts par une assurance.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

FOURMIES

Explosion dans une usine
UN CHAUFFEUR EST GRAVEMENT BLESSE. — 150 OUVRIERS VONT CHOMER

Mercredi vers 10 heures du matin, une formidable explosion mettait en émoi le quartier de Trieux. Un cylindre de la machine à vapeur de la filature de laines Caigniet et Cie, rue de la Montagne, venait d'exploser.

Le volant fut brisé et ses débris violemment projetés dans toutes les directions.

Le chauffeur machiniste, Arthur Pauquette, fut lancé dans la cour. Par un hasard inexplicable, il ne fut pas atteint par les énormes pièces projetées en l'air par l'explosion. Il fut cependant gravement brûlé à la poitrine et à la gorge par un jet de vapeur.

Du fait de l'explosion, 150 ouvriers se trouvent sans travail ; néanmoins, on croit que le chômage ne sera pas long.

MM. Caigniet vont faire installer une locomobile qui remplacera la machine à vapeur pendant le temps que dureront les réparations.

PAS-DE-CALAIS

AVION

Une bonne capture
Trois voleurs de légumes surpris. — L'un d'eux est arrêté

Dans la nuit de mercredi au jeudi, vers onze heures, les gendarmes Mercier et Lavalard, de la brigade de Lens, passaient dans la rue Voltaire. Ils aperçurent soudain trois individus qui rapidement arrachaient des choux et des légumes dans les jardins du coron Hugo. Ils se glissèrent et, à l'improviste, tombèrent sur le dos des voleurs ; ils en attrapèrent deux, l'autre prit la fuite ; le gendarme Mercier réussit à maintenir le sien, tandis que son collègue luttait avec l'autre. Celui-ci se débattait avec force, la manche de son paletot se déchira et c'est par suite de cet incident qu'il put se dégager et prendre la fuite.

Le voleur arrêté est le nommé Vanninpe Victor, âgé de 30 ans, mineur ; ses deux compères ne tarderont pas à le suivre en prison.

LIEVIN

Rixe de pochards

Dimanche dernier, les frères Coret François et Benjamin résolurent de bien fêter la Saint-Sylvestre et de bien terminer l'année qui finissait.

Ils sortirent ensemble, burent beaucoup, aussi, la retraite arrivée, quand ils se mirent en mesure de retourner au domicile commun, ils étaient copieusement ivres. En titubant, et en s'aidant réciproquement, ils reprirent la route en entonnant des chansons de circonstance. Aussitôt chez eux, Benjamin, en vrai farceur, attrapa un sac de loques et le jeta à la tête de son frère. Celui-ci fléchit sur ses jambes, puis reprit son équilibre et admonesta son « frangin » qui ne s'en tint pas là. Il invectiva François qui lui répondit en grossissant la voix de plus en plus ; puis après la querelle, on en vint à la lutte et des horions furent échangés ; François roula sur le dos, son frère, entraîné par l'élan, se cogna la tête contre le carrelage. Mais leurs cris éclatants avaient réveillé le questier ; aussi le lendemain les gendarmes en tournée apprirent la rixe fraternelle ; ils unirent les « frangins » dans des procès-verbaux pour rixe, pour ivresse manifeste, pour bruit et tapage nocturne.

Les frères Coret auraient tort de se plaindre s'ils disaient qu'ils n'avaient pas bien culbuté l'année disparue.

VOL. — Procès-verbal a été dressé à la charge du sieur Garbé Augustin, 52 ans, journalier, coron Bottin, qui n'a rien trouvé de mieux pour s'enrichir que de voler des outils, des planches et du zinc. M. Kieffer, commissaire de police, a perquisitionné fructueusement au domicile de cet alguazil.

NŒUX-LES-MINES

Mort de congestion

Lundi matin, un ouvrier mineur pensionné, Régnier Edouard, 65 ans, a été trouvé mort, des suites d'une congestion, dans la cour de l'estaminet Tavernier, rue de Mazingarbe.

PONT-A-VENDIN

Explosion de gaz
Deux ouvriers sont légèrement brûlés

En réparant un épurateur aux fours 160, les nommés Rouvroy Ernest, de Vendin, et Boulinguez Guislain, de Labassée, ont provoqué une explosion par suite d'une ampoule électrique qui se cassa et mit le feu au gaz qui restait dans la colonne. Ils ont été légèrement brûlés par la flamme qui se dégagea.

Un repos de huit jours est prescrit à Boulinguez. Quant à Rouvroy, il a pu continuer son travail.

GIVENCHY-EN-GOHELLE

Un mauvais fils
Il maltraite son père et met le feu à la literie

Briquet Benoît, demeurant rue du Bois-de-Marles, est un mauvais garnement ; ses mauvaises fréquentations ont fait de lui un fils qui fait le désespoir de ses parents. Pourtant quand l'ivresse ne lui a pas obscurci son cerveau, il est aussi doux qu'un mouton, et il met alors toutes ses mauvaises actions sur le compte de l'ivresse dont les funestes effets sont des plus violents sur son esprit qui s'est surchauffé pendant son long séjour au Maroc ; il se repent sincèrement, promet de ne plus boire ; mais malheureusement il ne peut tenir parole.

Le 24 décembre dernier, il revint chez lui en étant ivre. Très en colère, il brisa tous les carreaux des fenêtres à coups de pierres. Il promit alors de ne plus toucher à l'alcool.

Dimanche dernier, entraîné par ses mauvais camarades, il rendit visite à de nombreux cabarets, passa la nuit et le matin à cinq heures, accompagné de Lelong Jean, il vint, fort ivre, cogner à la porte de son père. Il voulut boire du vin. Le père s'interposa, les deux garnements malmenèrent le pauvre homme et entrèrent dans la maison. Sur les protestations de son père, Benoît se mit fort en colère et surexcité il monta au grenier, démonta le lit de son père et le descendit dans la cour. Pendant que la famille effrayée s'était réfugiée chez les voisins, il mit le feu aux matelas.

Enfin le mauvais fils se calma et partit de nouveau avec son ami.

Le père porta plainte à la gendarmerie et des procès-verbaux ont été dressés à la charge des deux garnements.

LILLERS

TROP CURIEUX. — Le sieur Lemaire, de Burbure, ne trouve rien de mieux pour se distraire que de se balader le soir et de regarder aux fenêtres, les femmes se déshabiller. La gendarmerie de Lillers lui a dressé procès-verbal pour cette curiosité mal placée.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 4 janvier

UN SATYRE

Pierre Ploum, 41 ans, originaire de Verviers, ouvrier fileur à Tourcoing, est un satyre. Il en a la laideur morale et physique.

Il y a quelque temps, il se trouva seul dans l'estaminet Veys, impasse Diderot, à Wasquehal, en présence d'une jeune fille, Clémence Vancatel, 10 ans, sur laquelle il tenta d'user d'odieuses violences.

La jeune fille qui est infirme et qui a à peine la taille d'un enfant de 8 ans parvint à se dégager de l'étreinte de l'ignoble individu et appela à son secours.

Le satyre fut arrêté et prétendit avoir agi sous l'influence de la boisson.

Il a été condamné à quinze jours de prison avec sursis.

LE CHAPITRE DES VOLEURS

CONTRE LA VIE CHERE. — Pour résoudre le problème de la vie chère, la nommée Emélie Richard-Vandevelde, 42 ans, tricoteuse, demeurant à Mouvaux, rue de Roubaix, 23, n'avait rien trouvé de mieux que de voler aux étalages. Mais elle se fit prendre en flagrant délit au moment où elle enlevait un poulet à l'étalage d'une épicerie de la rue Carnot, à Tourcoing.

Emélie qui ne se présente pas récolte trois mois de prison.

LA RECONNAISSANCE DE CHARLES. — Pour prouver sa reconnaissance à Jean Viger, demeurant rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, à Tourcoing, qui lui avait donné asile le nommé Charles Van Roye, 47 ans, ébéniste, lui vola des vêtements et un réveille-matin, en guise de souvenir.

Le trop reconnaissant Charles fera un mois de prison.

ILS PAYERENT EN MONNAIE DE SINGE. — Pour régler une dépense de 2 fr. 80 qu'ils firent chez M. Joseph Kimpe, cabaretier, rue des Sept-Ponts, 48, à Roubaix, les nommés Pierre Dewaele, 58 ans, débardeur, rue de Leers, 4, à Wattrelos, et Edouard Defuyck, 28 ans, peigneur, rue Léon-Gambetta à Wattrelos, rouèrent de coups le débitant.

Ils ont été condamnés : Dewaele à quinze jours et Defuyck à six jours de prison.

LE LINGE DU PROPRIO. — Gustave Caillier, 20 ans, ouvrier agricole, faisait des économies en volant le linge de son propriétaire, M. Rondelaere, cabaretier à Wattignies. Cela lui coûte huit jours de prison avec sursis.

LES VIOLENTS

IL ETAIT JALOUX. — Henri Lemahieu, journalier à Lys-lez-Lannoy, était trompé par sa belle qui filait le parfait amour avec un sieur Baudry.

La jalousie arma le bras d'Henri qui égratigna son rival d'un coup de couteau.

Ce geste tragique qui n'aura pas de conséquences graves vaut au jaloux deux mois de prison.

CHARRETIER ET ECLUSIER. — Parce que l'éclusier de Marcq-en-Barœul, Paul Bureau, l'empêchait de faire fonctionner l'écluse, le charretier Pierre Verommen, 33 ans, de Roubaix, lui porta des coups.

Le brutal fera six jours de prison.

UN ACQUITTEMENT

Le Tribunal a jugé définitivement, à cette audience, le cas de ce publiciste parisien Marie-Louis Caillot, alias De Verfay, dont nous avons relaté les avatars.

Caillot, qui est licencié en droit, ex-avocat au barreau de Bourg et ancien avoué, s'occupe actuellement de publicité d'Expositions.

Il était inculpé d'abus de confiance envers un de ses employés, M. Potié, de Lille, et un fabricant roubaisien, M. Lernoult, de la maison Vanackère.

Nous avons, la semaine dernière, à la suite de la première audience au cours de laquelle Caillot comparut, détaillé les faits qui lui étaient reprochés.

Le Tribunal a estimé, après l'audition de M. Lernoult, que Caillot n'était pas coupable et l'a acquitté.

MENUS FAITS

LES FAUX « BOUEUX » DE LOOS. — Eugène Boutillier, 40 ans, et Maurice Loyer, 23 ans, sont ces deux vagabonds qui se firent passer pour des employés de la voirie de Loos et réussirent ainsi à se faire remettre des étrennes par quelques habitants.

Les faux « boueux » feront un mois de prison.

ILS N'AIMENT PAS LES AGENTS. — Pour outrages ou coups à agents, Charles Lafaille, 25 ans, marchand des quatre-saisons à Lille, rue Malpart, a été condamné à quinze jours de prison ; Henri Brisse, 20 ans, frappeur à Hellemmes, à quinze jours avec sursis, et Gustave Delannoy, 17 ans, frappeur à Lezennes, à six jours avec sursis et cinq francs d'amende.

IL TROMPAIT SES CLIENTS. — Pour s'être servi d'une balance sciemment faussée, l'épicier Jean Lemaire, de Fretin, paiera 50 fr. d'amende.

UN VOYAGE QUI COUTE CHER. — Pour avoir voyagé sans billet de Vermelles à Don en chemin de fer, le mineur Marcel Courcol, 27 ans, de Sainghin, paiera 25 francs d'amende.